



Novembre 2007

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

# ÉDITION SPÉCIALE

## *Rapport d'activités et situation financière de la municipalité en 2007*

La législation municipale précise que le maire doit faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et présenter un tableau de la situation financière de la municipalité; ce rapport présente également les paramètres qui guideront le conseil dans l'établissement du budget de l'année 2008.

### *Bref compte rendu des principales réalisations de 2007*

En 2007, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- L'entretien préventif de nos infrastructures routières et le pavage des rues *des Sorbiers* et *des Chênes-Nord* ainsi qu'une partie de la rue *Horatio-Walker*;
- Le suivi du projet d'assainissement des eaux dans le noyau villageois présenté dans le cadre du programme de financement des infrastructures géré par le Ministère des affaires municipales. L'obtention du financement de ce projet novateur déclencherà le processus qui devrait nous conduire à la réalisation des travaux au cours de l'année 2008;

- L'embellissement continu de notre village dont la mise en place d'une rambarde sur le quai et l'aménagement paysager de nos bâtiments et des abords de l'église;
- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (Centre Raoul-Dandurand, bibliothèque, loisirs, camp d'été des jeunes, club de tennis, école de musique, etc.);
- Une prestation de services municipaux toujours aussi attentionnée et personnalisée;
- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente;
- L'amélioration de la notoriété du village, l'obtention de trois Fleurons dans le cadre du concours québécois et l'accroissement significatif de la valeur du patrimoine individuel et communautaire.

À l'instar des deux autres MRC de la rive nord, la MRC *Île-d'Orléans* est représentée au Conseil de la CMQ par son préfet et elle jouit d'un pouvoir significatif en matière d'aménagement du territoire. En 2005, le schéma d'aménagement révisé de notre MRC a fait l'objet de consultations à l'échelle de toute l'Île; celui-ci a été approuvé par toutes les instances locales et gouvernementales. Toutes les municipalités de l'Île ont par la suite adopté des règlements de conformité afin d'arrimer les règlements d'urbanisme au nouveau schéma d'aménagement. À l'avenir, le schéma d'aménagement de la MRC *l'Île-d'Orléans* devra être harmonisé avec le schéma d'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec.

En 2007, le préfet, M. Jean-Pierre Turcotte, et moi représentions les élus de l'Île sur le Conseil régional des élus (CRÉ), un organisme de concertation régionale sur lequel siègent les élus de la région.

C'est sur le site du CLD de l'Île d'Orléans que vous retrouvez les informations les plus pertinentes concernant les activités municipales, les activités de la MRC, les activités touristiques, culturelles et commerciales ainsi que le calendrier des événements sur l'Île. Je vous invite donc à le consulter pour être bien informé des dossiers touchant l'ensemble de l'Île.

En 2007, la municipalité de Sainte-Pétronille a effectué les travaux d'entretien nécessaires au maintien de la bonne qualité de son réseau de rues municipalisées et de ses infrastructures immobilières, en plus de procéder aux pavages des rues mentionnées précédemment. Vous pouvez compter sur le dévouement et les compétences de M. Marcel Laflamme à titre de président du comité des infrastructures et conseiller responsable du comité de l'embellissement

pour bien répondre aux besoins des citoyens de la municipalité à ces chapitres.

Dans l'année qui vient, nous poursuivrons notre programme d'entretien systématique de nos rues mais nous n'envisageons pas faire de grands travaux puisque celles-ci sont dans un état fort acceptable. Nous accorderons cependant une attention particulière à la réfection du mur de soutien de la rue *Horatio-Walker*.

En 2008, la municipalité pourra bénéficier d'une subvention du programme de partage des revenus fédéraux de la TPS avec les municipalités canadiennes. Ces sommes doivent essentiellement être consacrées à des travaux de voirie et d'assainissement des eaux usées. Si notre projet devait encore être retardé, celles-ci serviront à la réfection du mur de la rue *Horatio-Walker*.

Notre comité d'embellissement, sous la présidence de M. Robert Martel, a poursuivi son excellent travail (aménagements floraux, réaménagement des espaces publics de la rue du Quai, installation d'une magnifique rambarde et d'une table d'orientation dans le pavillon). Depuis la création du circuit pédestre *À la découverte du bout-de-l'île*, plusieurs acquis ont été renforcés et ils ont fait l'objet d'une brochure promotionnelle qui met en valeur la richesse patrimoniale du village. Je profite de cette occasion pour réitérer mes remerciements au comité ainsi qu'à tous les citoyens et citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir au réseau sélect des plus beaux villages du Québec (seulement trente-quatre villages peuvent afficher cette distinction). L'embellissement continu du village est l'une de nos grandes priorités, convaincus que nous sommes que ces actions ajoutent à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif. Récemment, la municipalité s'est vu décerner trois Fleurons par le

gouvernement du Québec pour la qualité de ses aménagements paysagers. Notons que sur les 100 villages sélectionnés, seulement quatre se sont mérités plus de trois Fleurons. Cette désignation, valable pour trois ans, sera affichée à l'entrée du village. En 2008, le comité a proposé un programme d'activités pour célébrer le 360<sup>ième</sup> anniversaire du Bout-de l'Île en même temps que le 400<sup>ième</sup> de Québec. Les projets seront annoncés dans le journal *Le Beau Lieu*. Si vous souhaitez contribuer, par vos idées et vos efforts, aux futurs projets du comité d'embellissement, n'hésitez pas à contacter le responsable.

La bibliothèque municipale *La Ressource* dessert une clientèle fidèle et contribue beaucoup à la mission culturelle du village. Je tiens à souligner le dévouement des nombreux bénévoles qui, sous la présidence de Mme Lise Paquet, gèrent ce service municipal avec beaucoup d'efficacité et de générosité. Cet oasis de calme et de sérénité vous offre une belle variété de volumes, dont les plus récentes parutions, plusieurs périodiques et beaucoup de livres pour les plus jeunes. Je vous invite d'ailleurs à fréquenter la bibliothèque avec vos enfants. Vous pouvez accéder aux services de la bibliothèque *La Ressource* en consultant le site Internet du réseau des bibliothèques du Québec à l'adresse suivante : <http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/portail>

En ce qui a trait à la sécurité publique, rappelons que la Sûreté du Québec (SQ) gère avec succès un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans. Les statistiques montrent que le taux de criminalité et de méfaits est quasi inexistant; cela contribue sûrement à accroître notre tranquillité d'esprit. La SQ a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. N'hésitez pas à communiquer avec M. Gaston Lebel, directeur général de la municipalité au 828-2270 ou avec le chef du service de police, au 828-4141, pour toutes questions touchant votre sécurité. Rappelons que c'est le service 911 qui doit être utilisé en cas d'urgence.

Le comité de Sécurité publique de l'Île d'Orléans que je préside est composé de quatre maires, du chef de poste et de son adjoint. Nous avons implanté un service de police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. Mme Mireille

Morency est la conseillère responsable de la sécurité publique, des mesures d'urgence et des services d'incendie. Elle est également porte-parole du conseil auprès de l'équipe de la bibliothèque et elle travaille activement à la planification des activités de loisir en collaborant généreusement avec la conseillère responsable de ce secteur.

Depuis quelques années, Mireille siège sur le comité de gestion des services d'incendie et des chefs pompiers de l'Île dont l'objectif est l'application du schéma de risque incendie pour l'ensemble du territoire. Depuis un an les coûts de la sécurité incendie font l'objet d'une enveloppe globale répartie entre les municipalités selon la richesse foncière uniformisée.

Le Comité consultatif de l'urbanisme (CCU), sous la responsabilité du conseiller Harold Noël, accomplit un travail assidu et exerce une grande vigilance dans l'application de la réglementation d'urbanisme, tout en faisant preuve de beaucoup de diligence. Le souci marqué des citoyens et des citoyennes pour l'entretien et l'amélioration de leurs propriétés contribue positivement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent une grande confiance en l'avenir de la part des contribuables. Harold siège également au comité des infrastructures.

En 2006, nous avons maintenu l'accessibilité au sentier pédestre du *Boisé de Sainte-Pétronille*. C'est la meilleure façon de protéger et de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire. Nous vous réitérons notre invitation à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chénaie boréale. Comme mentionné précédemment, le circuit panoramique et culturel *À la découverte du Bout de l'Île* de quatre kilomètres s'ajoute maintenant à ce sentier. Cette année, nous accorderons une attention particulière à la gestion du boisé en mettant en œuvre un plan intégré d'aménagement.

Le comité des loisirs sous la responsabilité de Mme Therry Archambault, conseillère responsable aux loisirs, a fait un très bon travail en 2007. Rappelons que Therry coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes : une piste de ski de fond d'une longueur d'environ quatorze kilomètres, trois courts de tennis, deux

patinoires, un terrain de sports mixtes, un camp d'été pour les jeunes, un module de jeux de plein air pour les enfants, deux jeux de pétanque (pour les aînés!), ainsi que diverses activités à caractère éducatif, créatif ou social (club de bridge, club de marche). En 2006, les surfaces des trois tennis ont été entièrement refaites et un club de tennis a été mis sur pied. Le club compte maintenant plusieurs membres actifs. Durant l'été, nous avons aménagé des espaces et des équipements pour l'apprentissage du golf. En 2007, la municipalité a favorisé la création d'une école de musique qui, sous l'habile direction de Mme Hélène St-Cyr, a attiré une vingtaine de jeunes du village dans les disciplines du piano, du violon et du violoncelle. Bravo!

Je tiens également à souligner le travail assidu de la conseillère Esther Charron qui assume la responsabilité du journal d'information communautaire *Le Beau Lieu* tout en étant membre du conseil d'administration du journal *Autour de l'Île* lequel édite maintenant six numéros réguliers et trois numéros spéciaux. De plus, Esther s'implique activement dans les dossiers environnementaux susceptibles d'affecter la qualité de vie des citoyens et des citoyennes. Elle siège sur le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC ainsi que sur le comité de gestion de la politique culturelle de l'Île.

Enfin, il est important de noter la très grande satisfaction des citoyens et des citoyennes en ce qui concerne les services d'entretien d'hiver et de déneigement fournis par la municipalité. C'est le conseiller Denis Chatigny qui est responsable de ce volet des activités municipales : sa contribution a été exemplaire. Il siège également au comité des infrastructures et il est actif en ce qui a trait à l'application du règlement sur les nuisances. Enfin, Denis est le conseiller responsable dans le dossier du transport adapté et il siège au comité régional.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Ainsi que je le répète à chaque année, depuis quatorze ans, un grand nombre de bénévoles donnent

généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché. Leur apport nous permet de fournir une très bonne qualité de service à un faible coût en comparaison avec des municipalités qui payent des frais beaucoup plus élevés et qui offrent un même niveau de service.

Cette année a été marquée par une vive opposition de nos citoyens à l'implantation d'un port méthanier dans notre région. Une pétition comportant la signature de plus de 70 % de nos citoyens a été présentée au conseil municipal. Les membres du conseil ont pris une position et adopté une résolution qui prend en compte les principales préoccupations des citoyens; j'ai eu l'occasion de faire les représentations appropriées lors des audiences publiques du BAPE en 2007. Depuis que le BAPE a soumis ses recommandations, les membres du conseil se sont longuement penchés sur les conclusions de la commission, notamment en ce qui a trait aux questions soulevées par le conseil lors des audiences. Récemment, les membres du conseil ont adopté une résolution rappelant au gouvernement les préoccupations énoncées antérieurement.

Enfin, je tiens à souligner le soutien assidu et le travail expérimenté et dévoué de M. Gaston Lebel qui agit comme directeur général de notre village depuis 31 ans. Gaston est toujours disponible pour répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Il est admirablement bien assisté par Mme Patricia Couture, secrétaire à temps partiel et responsable de la rédaction et de l'infographie du journal *Le Beau Lieu*. Vous pouvez communiquer par courriel avec Gaston ou Patricia à l'adresse suivante : [ste-petronille@qc.aira.com](mailto:ste-petronille@qc.aira.com).

Je profite également de cette occasion pour remercier M. Dany Laflamme, employé municipal à temps plein qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années. En 2007, M. Jean Fiset, qui agissait comme employé occasionnel, a remis sa démission. J'en profite pour le remercier vivement de son bon travail au service de la municipalité. C'est M. Marc Bouchard qui le remplacera dans cette fonction. Nous lui souhaitons la bienvenue.

## Rémunération des élus\*

<b>Jacques Grisé</b>	<b>Maire</b>	
	- Rémunération	8 713 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	4 356 \$
	Membre du Conseil des maires de la MRC et Préfet-adjoint	
	- Rémunération	5 125 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 565 \$
<b>Therry Archambault</b>	<b>Conseillère</b>	
	- Rémunération	3 160 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 580 \$
<b>Esther Charron</b>	<b>Conseillère</b>	
	- Rémunération	3 468 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 734 \$
<b>Denis Chatigny</b>	<b>Conseiller</b>	
	- Rémunération	4 305 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 153 \$
<b>Marcel Laflamme</b>	<b>Conseiller</b>	
	- Rémunération	7 841 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	3 921 \$
<b>Mireille Morency</b>	<b>Conseillère</b>	
	- Rémunération	3 382 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 691 \$
<b>Harold Noël</b>	<b>Conseiller</b>	
	- Rémunération	4 100 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 050 \$

\* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 3 000 \$. Le règlement sur la rémunération des élus stipule que ceux-ci reçoivent une rémunération additionnelle lorsqu'ils agissent à titre de maire suppléant et/ou qu'ils siègent sur le comité des infrastructures. La différence payée est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé de telles fonctions durant l'année 2007.

## Une saine situation financière

En 2007, nous avons affecté une partie de notre surplus accumulé à des dépenses relatives à de nouvelles activités que nous avons anticipées et budgétées l'année précédente. Nous avons respecté la quasi totalité des engagements budgétaires de l'année dernière qui s'élevaient à 881 000 \$ et nous terminerons l'année 2007 avec un léger déficit et un surplus accumulé de l'ordre de 100 000 \$.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Ainsi, le village de Sainte-Pétronille n'a aucune dette à long terme et nous n'encourons donc aucune dépense d'intérêt. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un rythme élevé. Je suis convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons une *petite* entité, selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les charges qui ont avantage à être partagées*.

Nous entendons toujours poursuivre notre politique d'une gestion serrée des finances publiques; les membres du Conseil continueront donc de déployer leurs plus grands efforts afin de rencontrer les objectifs budgétaires. Cette année ne sera pas différente des autres mais il faudra budgéter une somme additionnelle pour défrayer certaines dépenses hors du contrôle de la gestion municipale proprement dite et pour engager certaines dépenses d'équipements amortissables.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus est générée par les taxes foncières car, depuis plusieurs années, nous ne recevons plus de transferts fiscaux provinciaux. De plus, ayant une marge de manœuvre assez restreinte au chapitre des dépenses, la municipalité doit taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire et éviter l'endettement inutile. L'évaluation foncière totale de la municipalité, qui était de 83 000 000 \$ en 2006 passa à 118 000 000 \$ en 2007. L'année dernière, nous avons apporté les correctifs appropriés afin de tenir compte de cette importante augmentation de l'évaluation foncière; cette opération n'a pas affecté le montant moyen de taxes payées par les contribuables car nous avons diminué le taux de taxation en conséquence.

Au cours de la dernière année, il n'y a pas eu de réévaluation foncière; la municipalité devrait donc percevoir sensiblement le même montant en taxes foncières (voir le tableau comparatif). Cependant, il faut noter que l'évaluation foncière municipale ne reflète pas la véritable valeur de la richesse foncière. En ce qui a trait au taux de taxation attribuable à l'administration municipale, nous prévoyons qu'il demeurera sensiblement le même. Cependant, tel que mentionné plus haut, nous devons tenir compte des dépenses additionnelles qui ne sont pas de notre contrôle (SQ, MRC, CMQ, service d'incendie, service de gestion des matières résiduelles, etc.). Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux, en maintenant le taux de la taxe foncière dans les limites du taux d'inflation, ce qui est conforme à notre politique de taxation. Soyez assurés de notre volonté à poursuivre dans cette voie pour les dépenses qui relèvent de notre contrôle.

L'exercice de planification budgétaire que nous entreprendrons bientôt nous amènera à prendre en compte des besoins de revenus de taxation d'environ 700 000 \$. Le budget équilibré pour 2008 devrait être de l'ordre de 950 000 \$ en calculant l'ensemble de toutes les recettes.

### *Comparaison 2000-2008\*\**

	Total de l'évaluation foncière municipale	Taux de la taxe foncière appliqué	Revenus générés par les recettes de taxation*	% des revenus de taxation pour payer les services de la SQ
2000	59 714 400 \$	82 cents du 100 \$	489 658 \$	26,7 %
2001	72 900 000 \$	68 cents du 100 \$	495 720 \$	26,4 %
2002	73 500 000 \$	68 cents du 100 \$	500 100 \$	26,5 %
2003	74 000 000 \$	69,5 cents du 100 \$	515 000 \$	26 %
2004	81 600 000 \$	65 cents du 100 \$	530 400 \$	25 %
2005	82 600 000 \$	67 cents du 100 \$	553 210 \$	25,3 %
2006	83 000 000 \$	68 cents du 100 \$	564 400 \$	26 %
2007	118 000 000 \$	55 cents du 100 \$	649 000 \$	28 %
2008	119 000 000 \$	59 cents du 100 \$	702 000 \$	24 %

\* À ce montant, il faut ajouter une somme encore indéterminée par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective. Ce montant était de 165 \$ par résidence en 2007.

\*\* Prévisions pré-budgétaires.

Tel que mentionné précédemment, nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 950 000 \$; il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal *Le Beau Lieu*. Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fera partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 10 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. **L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier. De plus, nous souhaitons maintenir le niveau d'endettement à zéro tant que nous n'entreprendrons pas de travaux majeurs.**

*Jacques Grisé, Ph.D., F.Adm.A.*  
Maire de Sainte-Pétronille